

Comprendre le calcul de l'avance forfaitaire et son remboursement dans les situations de travaux

Daniel - 2026-06-05 - [Situations de travaux / Notes d'honoraires](#)

Lors de la gestion des situations de travaux, le calcul de l'avance forfaitaire et son remboursement peuvent parfois prêter à confusion. Voici une explication détaillée pour clarifier ces mécanismes, conformément au **Code de la commande publique** et aux pratiques en vigueur.

1. Calcul de l'avance forfaitaire

L'avance forfaitaire est recalculée à chaque nouvelle situation en fonction des éléments suivants :

- **Montant du marché**
- **Total sous traité** (somme des DC4 notifiés jusqu'au mois de la situation en cours)
- **Durée du marché** (en mois).
- **Taux de l'avance** (généralement 5 % pour les marchés publics).

Formule appliquée :

$(\text{Marché} - \text{Total sous-traité}) \times 12 / \text{Durée du marché (mois)} \times \text{Taux de l'avance}$

Exemple : Pour un marché de **6 310 000 €** avec **2 778 393 €** de sous-traitance, une durée de **20 mois** et un taux d'avance de **5 %** :

$$(6\ 310\ 000 - 2\ 778\ 393) \times 12 / 20 \times 5\ \% = 105\ 948,21\ \text{€}$$

Ce montant (**105 948,21 €**) représente l'avance théorique à la date de la situation. Si de la sous-traitance (DC4) a été enregistrée depuis la précédente situation, la différence entre ce montant et celui de l'avance à la situation précédente s'applique au mois en cours. Il s'agit le plus fréquemment d'une moins-value (sauf réduction du montant sous-traité).

Le montant de l'avance ainsi calculé fait l'objet d'une ligne spécifique intitulée "**Avance forfaitaire**" ou "**Avance de démarrage**".

2. Remboursement de l'avance

Le remboursement de l'avance se déclenche lorsque l'avancement du marché (hors sous-traitance) atteint **65 % du montant du marché hors sous-traitance**. Voici les étapes du calcul :

a. Détermination des seuils

- **Borne inférieure (déclenchement du remboursement)** : 65 % du marché hors sous-traitance.

- **Borne supérieure** : 80 % du marché hors sous-traitance.

(C'est le cas le plus fréquent, mais ces bornes peuvent être différentes)

Exemple : Pour un marché hors sous-traitance de **3 531 607 €** :

- Borne inférieure : **2 295 544,55 €** (65 %).
- Borne supérieure : **2 825 285,60 €** (80 %).

b. Calcul du delta d'avancement

Le delta correspond à la différence entre l'avancement cumulé (hors sous-traitance) et la borne de déclenchement (65 %).

Exemple :

- Avancement cumulé (hors sous-traitance) : **2 390 504,42 €**.
- Delta : **2 390 504,42 - 2 295 544,55 = 94 959,87 €**.

c. Montant du remboursement

La formule appliquée est :

Avance théorique × Delta / (Borne supérieure - Borne inférieure)

Exemple :

$105\,948,21 \times 94\,959,87 / (2\,825\,285,60 - 2\,295\,544,55) = 18\,991,97 \text{ €}$

Ce montant (**18 991,97 €** dans cet exemple) constitue le total cumulé du remboursement au mois de la situation en cours. La différence entre ce cumul et celui à la situation précédente est déduit de la situation en cours. Le remboursement de l'avance fait l'objet d'une ligne distincte de celle du montant de l'avance expliquée au § 1, intitulée "**Remboursement de l'avance**".

3. Besoin d'assistance ?

Si ces explications ne répondent pas à vos questions ou si vous souhaitez une **adaptation du modèle de situation**, notre équipe reste à votre disposition pour :

- Clarifier les calculs.
- Proposer des ajustements personnalisés.
- Organiser un échange téléphonique pour approfondir le sujet.

N'hésitez pas à nous contacter via notre [formulaire de demande](#) ou par téléphone au 01 44 92 68 10.

*Document mis à jour le 05/06/2026. Conforme au **Décret n° 2016-1478 du 2 novembre 2016** relatif à la facturation électronique.*